

**Procès-verbal de l'assemblée générale du SASDOVAL
du 11 juin 2025 à 19h30
Salle du Conseil de ville, 2610 Saint-Imier**

Président : M. A. Droxler

Secrétaire du PV. : Mme S. Hirschy

Sont présents : 21 personnes, selon liste de présence

Absent excusé : Commune de Sonceboz, commune de Courtelary, commune de Corgémont, M. Samuel De Marco, M. Denis Gerber, Mme Sylvia Hasler

Ordre du jour :

1. Accueil
2. Nomination des scrutateurs
3. Compte-rendu de l'assemblée générale du 12 juin 2024
4. Parole au Président
5. Rapport annuel de la Direction
6. Réorganisation des périmètres Spitex 2026-2029
7. Comptes 2024
 - a) rapport des comptes 2024
 - b) rapport de l'organe de révision 2024
 - c) approbation des comptes 2024 et décharge au comité
8. Election de l'organe de révision
9. Budget 2026
 - a) présentation du budget 2026
 - b) approbation du budget 2026
10. Renouvellement / Elections du comité
11. Fixation des cotisations
12. Projet de fusion interservices
 - a) présentation du projet de regroupement des services de Tramelan (SAMD), du Bas-Vallon (SASD), de la Neuveville-Plateau de Diesse (SMAD) et du Vallon de St-Imier (SASDOVAL)
 - b) vote de principe en faveur de la création de la nouvelle association
13. Questions diverses et clôture de l'assemblée

L'assemblée a été convoquée par voie de presse, dans la Feuille d'Avis du district de Courtelary le vendredi 16 mai 2025, et par invitations personnelles pour les membres. Les membres collectifs ont reçu, par courrier, tous documents utiles.

Le rapport d'activité et le budget sont à disposition de chacun dans la salle.

M. Droxler donne lecture de l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité.

1. Accueil

Le président salue et remercie les personnes présentes.

2. Nomination du scrutateur

M. Droxler rappelle le fonctionnement des votes, à savoir deux voix pour les membres collectifs (cartons rouges) et une voix pour les membres individuels (cartons bleus).

Mme Jocelyne Perucchini et M. Raphaël Torreggiani sont nommés scrutatrice et scrutateur.

14 des personnes présentes ont le droit de vote, dont 5 membres individuels et 9 membres collectifs (2 voix).

La majorité simple est fixée à 12 voix.

3. Compte-rendu de l'assemblée générale du 12 juin 2024

Aucune des personnes présentes ne requiert la lecture du PV qui est accepté à l'unanimité par l'assemblée sans modification. Remerciements à son auteure. M. Droxler indique que le PV de l'AG 2024 est disponible sur le site internet du SASDOVAL, à l'adresse suivante : sasdoval.ch/association.

4. Parole au Président

À l'instar des années précédentes, le SASDOVAL a poursuivi avec succès sa mission d'offrir des prestations d'aide et de soins de qualité. L'évolution des soins prodigués à domicile indique une tendance à des prises en charge de plus en plus techniques qui pousse la direction à fournir des outils adéquats à son personnel au travers de formations et perfectionnements.

L'ampleur des aspects techniques ne signifie jamais de mettre au second plan les aspects moraux, humains ou relationnels. M. Droxler félicite et remercie les collaborateurs et collaboratrices du SASDOVAL qui s'inscrivent dans cette double dynamique au quotidien.

Comme inscrit dans le PV de l'AG 2024, la DSSI a entériné la réorganisation des zones de soins à but non lucratif et avec obligation de prise en charge pour le contrat de prestations 2026-2029. Cette restructuration se traduit par la création d'un seul périmètre pour le Jura bernois.

L'appel d'offre exigé par le canton a été effectué durant ce premier trimestre 2025 avec un travail conséquent fourni par les directions et membres des comités des six services. Nous ne connaissons pas encore le résultat de cet appel d'offre au moment d'écrire ces lignes.

Parallèlement, les séances consacrées au projet de regroupement des quatre services de la région Chasseral ont été nombreuses en 2024 et se poursuivent cette année afin de mettre en place la nouvelle association durant l'été 2026.

M. Droxler espère que les membres de l'association SASDOVAL répondront favorablement à cette réunification qui paraît essentielle dans l'évolution et l'optimisation des prestations fournies à domicile.

Pour terminer, il adresse ses remerciements au personnel pour leur engagement, ainsi qu'à ses collègues du comité pour leur participation active, leur soutien et la confiance accordée.

5. Rapport annuel de la Direction

L'année 2024 a été marquée par des évolutions importantes et des dynamiques structurantes pour l'organisation.

Le projet de regroupement des quatre services, entamé il y a plusieurs années, avance pas à pas.

Les nouvelles conditions de périmétrisation et l'appel d'offre lancé par la DSSI pour la période 2026-2029 a été suivi de près avec la constitution d'une communauté de soumissionnaires avec les six services afin de répondre aux attentes cantonales.

Afin de faciliter les échanges d'informations et améliorer la sécurité des interventions, le service a intensifié ses partenariats avec les acteurs du réseau de soins (Réseau de l'ARC, foyer des Sources, Foyer Psychosocial).

Concernant la formation, un cours au transfert intelligent a été proposé à plusieurs collaborateurs visant à une mobilisation ergonomique des bénéficiaires tout en réduisant les efforts physiques des soignants.

Le SASDOVAL s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue avec un réaménagement des locaux, une actualisation du règlement du personnel, une mise en place de référents ainsi qu'une formation ciblée du personnel (InterRAI-HC, BLS-AED, CAS, etc).

L'ancrage local du service reste solide avec la participation aux courses des aînés, avec le partenariat avec la Protection civile et avec la présence du service à la journée d'information de l'Association des diabétiques du Jura bernois.

En 2024, le volume d'activité est resté stable malgré une augmentation des prestations de coordination qui reflète une complexification croissante des situations.

M. Pellaton adresse tout particulièrement ses remerciements à Sandrine Aellen pour ses 30 ans de fidèle engagement, aux membres du comité pour leur accompagnement, à tous les collaborateurs du SASDOVAL pour leur engagement et à tous les membres de l'association pour leur confiance.

M. Torreggiani demande ce qu'est le transfert intelligent. M. Pellaton explique qu'il s'agit d'une méthode visant à mobiliser les patients en toute sécurité, tant pour eux que pour les soignants, tout en réduisant l'effort physique requis.

6. Réorganisation des périmètres Spitex 2026-2029

Résumé du processus d'appel d'offre pour le secteur JB1 :

- Le processus a débuté le 20 avril 2024 avec la publication des premières informations sur SIMAP ;
- Le 26 juin 2024, la DSSI a indiqué qu'il était possible de constituer une communauté de soumissionnaires ;
- Le 5 novembre 2024, la DSSI a consulté les services ASAD du Jura bernois afin de déterminer s'il convenait de proposer un ou deux secteurs distincts dans le cadre de l'appel d'offre ;

- Les services ASAD ont, le 18 novembre, exprimé une position claire en faveur d'un secteur unique ;
- L'appel d'offre a été publié officiellement sur SIMAP le 13 janvier 2025 ;
- Le 30 janvier, un nouveau délai de remise ainsi qu'un ajustement du montant maximal d'indemnisation a été communiqué ;
- Notre communauté de soumissionnaires, formées des 6 services du Jura bernois, a remis son offre pour le secteur JB1 le 1^{er} avril 2025. Le délai final était fixé au 18 avril ;
- Enfin, le 23 avril 2025, la DSSI a procédé à l'ouverture des soumissions. Deux offres ont été déposées pour ce secteur.

Le périmètre JB couvre ainsi une population de 46'407 habitants, hors commune de Moutier.

Sur la base d'un contrat de société simple, élaboré entre janvier et mars 2025, et grâce à des échanges constructifs, les six services du Jura bernois se sont accordés de manière harmonieuse, avec pour objectif commun la qualité des soins et l'efficacité du dispositif.

Le SASDOVAL a été désigné comme émissaire auprès du canton, assumant le rôle d'interlocuteur principal dans le cadre du contrat de prestations pour l'ensemble des co-soumissionnaires.

La qualité de notre dossier de réponse à l'appel d'offre est avant tout le fruit d'un travail collectif entre les directions des six partenaires mais aussi grâce à l'accompagnement de l'association cantonale et particulièrement M. Guggisberg ainsi que l'expertise de CSK Management.

Nous avons su répondre aux nombreuses exigences du cahier des charges, en livrant un dossier à la fois structuré, complet et argumenté.

Avec un dossier de plus de 300 pages, notre force collective est mise à l'honneur et témoigne du niveau d'engagement et de rigueur que nous avons mis dans cette démarche.

7. Comptes 2024

a) rapport des comptes 2024

L'année 2024 est relativement comparable à 2023 concernant l'activité mais le résultat s'est légèrement amélioré.

Bilan

Le total du bilan 2024 se monte à CHF 2'195'648. La composition de l'actif circulant est comparable à l'année précédente. Les liquidités sont en baisse, le cash-flow s'étant détérioré. Dans les créances de livraisons et prestations figurent les postes ouverts débiteurs au 31.12. L'augmentation est due à quelques factures LAA qui n'ont pas pu être envoyées dans les délais usuels pour des raisons techniques. Les autres créances à court terme sont composées principalement du solde de financement résiduel à recevoir et de créances d'assurances sociales. Dans les stocks et prestations non facturées figurent le stock de matériel ainsi que les prestations de décembre 2024 à facturer. Les actifs transitoires se composent principalement de quelques frais payés d'avance, notamment la prime d'assurance véhicules. La hausse par rapport à 2023 est due à la prime pour l'assurance véhicules qui n'avait pas été payée d'avance en 2023. Les immobilisations regroupent le matériel de bureau, l'équipement informatique et les véhicules. En 2024, les investissements se sont limités au remplacement de deux véhicules.

Concernant le passif, figurent dans les engagements à court terme les créanciers, les autres dettes (composées principalement de l'impôt à la source dû et de soldes dus aux assurances) et enfin les passifs transitoires dans lesquels figurent principalement la provision pour heures supplémentaires et vacances dues. La baisse des engagements à court terme par rapport à 2023 est due notamment à la baisse de la provision pour heures supplémentaires et vacances. Concernant la variation du capital des fonds, ceux-ci ont été utilisés en 2024 pour l'amortissement du véhicule offert par la Fondation Fluckiger et pour quelques activités et cadeaux en faveur du personnel. Enfin figure au passif le capital d'organisation. La variation par rapport à l'exercice précédent correspond au report du résultat 2024.

Compte d'exploitation

Les produits d'exploitation se montent à CHF 4'167'479 et sont composés des dons, contributions publiques, produits de facturation et cotisations des membres. Le contrat de prestations du canton est valable pour 4 ans, soit de 2022 à 2025, c'est donc le même que l'année précédente qui s'applique. Toutefois, les rétributions ont augmenté pour compenser la hausse de la masse salariale (sous déduction d'une part pour la hausse de la productivité). Concernant les recettes de facturation, l'activité au niveau des soins a été légèrement inférieure à 2023 (-410h), toutefois les heures de soins LAA sont en hausse au détriment des heures LAMal. Ce changement implique une hausse des recettes facturation mais par contre une baisse du financement résiduel versé par le canton. On constate également une tendance à la baisse des soins de base, comme les années précédentes. Concernant les charges d'exploitation pour CHF 4'166'597, elles sont en légère augmentation par rapport à 2023. Il y a une très légère hausse des frais de personnel, principalement à cause du renchérissement (+2%) et de l'augmentation de l'effectif, hausse toutefois atténuée par le rajeunissement de l'effectif. On constate également une augmentation des frais de véhicules liée à l'augmentation des déplacements.

Le résultat d'exploitation est donc un bénéfice de CHF 882 contre une perte de 14'398 en 2023. S'ajoutent ensuite le résultat financier et le résultat exceptionnel. Le bénéfice avant variation des fonds se monte donc à CHF 19'433. Compte tenu du résultat des fonds de CHF 12'410, l'attribution au capital d'organisation est de CHF 7'023.

Dans les comptes figurent ensuite le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation du capital pour 2024 et 2023 puis l'annexe.

b) rapport de l'organe de révision 2024

Les comptes 2024 ont été vérifiés par l'organe de révision en la personne de M. Morf, représentant de Ficonom SA.

M. Morf étant absent, Mme Rubeli procède à la lecture de son rapport.

c) approbation des comptes 2024 et décharge au comité

Les comptes sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée et la décharge au comité est donnée.

8. Election de l'organe de révision

M. Droxler propose la réélection de Ficonom SA, représentée par M. Morf.

Sa réélection est acceptée à l'unanimité.

9. Budget 2026

a) présentation du budget 2026

Pour le budget 2026 pas de changements majeurs par rapport à 2025. Il y a toutefois une incertitude concernant le contrat de prestations puisqu'il n'a pas encore été signé ni même attribué pour la région pour la période 2026 à 2029. L'hypothèse retenue est que nous pourrions à nouveau signer le contrat de prestations avec le canton.

Concernant les **recettes**, elles se composent principalement des recettes des prestations de soins (CHF 2'396'000) et du financement résiduel et subventions cantonales (CHF 1'781'300). L'activité est estimée à environ 33'610 heures annuelles, ce qui correspond à l'activité de ces dernières années. La tendance est à la hausse des soins techniques au détriment des soins de base. Concernant le financement résiduel, il a donc été estimé en fonction des tarifs prévisionnels fournis par la DSSI. Ces tarifs ont été revus nettement à la baisse pour les soins OPAS-A par contre ils sont en légère hausse pour les soins OPAS B et C. Globalement il faut s'attendre à une légère baisse du financement résiduel par rapport à 2025. Dans les recettes figurent encore les pertes sur débiteurs (-CHF 5'000), les recettes de matériel (CHF 20'000), les cotisations des membres (CHF 3'700) et les dons (CHF 20'000). Le total des produits d'exploitation est de CHF 4'217'000.

Quant aux **charges**, les salaires (CHF 3'265'500) ont été estimés selon la dotation moyenne des dernières années soit 44.6 EPT dont 3 apprentis. Une enveloppe est également prévue pour la progression annuelle et les éventuelles modifications de dotation. Les charges sociales (CHF 542'000) sont en lien avec les salaires. Les contrats LAA et perte de gain maladie sont valables jusqu'en 2026, les taux ne changeront donc pas. Dans les autres frais de personnel (CHF 51'000) se trouvent les frais de formation, les frais de recrutement, de stagiaires et les autres frais. Les frais de matériel (CHF 33'000) sont en légère hausse lié à l'augmentation des soins techniques. Les frais de transports (CHF 133'000) concernent la flotte qui est toujours de 13 véhicules. Les frais d'entretien et de réparation (CHF 11'000) doivent permettre le remplacement de matériel, appareils et mobilier. Les frais de locaux (CHF 70'500) sont stables, un montant exceptionnel est toutefois prévu pour un éventuel grand nettoyage. Les frais administratifs, informatiques et publicitaires (CHF 160'000) sont comparable aux dernières années, si ce n'est qu'un montant de CHF 5'000 a été ajouté à ce poste pour les frais liés au regroupement des services. Rien de particulier concernant les frais d'assurances et taxes (CHF 10'500). Enfin figurent encore dans les charges les amortissements (CHF 56'000), en baisse puisque les nouveaux programmes informatiques acquis en 2021 sont totalement amortis. Les charges d'exploitation se montent donc à CHF 4'332'500, le résultat d'exploitation est donc une perte de CHF 115'500 à laquelle s'ajoute encore le résultat financier de CHF 500 soit une perte annuelle de CHF 115'000.

b) approbation du budget 2026

Le budget est accepté par toute l'assemblée.

10. Renouvellement / Elections du comité

M. De Marco est réélu à l'unanimité pour un mandat de quatre ans. Aucune démission n'est à signaler cette année.

Le comité reste composé comme suit :

- Alain Droxler, président
- Maryse Argenio, vice-présidente
- Samuel De Marco, membre
- Cyril Hug, membre
- Hugo Figueiredo, membre

11. Fixation des cotisations

La cotisation individuelle est fixée à CHF 20.– et la cotisation collective à CHF 100.–.

Les tarifs sont acceptés à l'unanimité.

12. Projet de fusion interservices

- a) présentation du projet de regroupement des services de Tramelan (SAMD), du Bas-Vallon (SASD), de la Neuveville-Plateau de Diesse (SMAD) et du Vallon de St-Imier (SASDOVAL)

Ce regroupement a pour but de renforcer la collaboration et les capacités des services et est prônée par les partenaires clés (DSSI, SPITEX-BE). Afin de répondre aux craintes légitimes, des mesures seront mises en place :

- Un engagement pour un service humain et de qualité avec le catalogue complet de prestations ;
- Un maintien de spécificités locales avec un niveau de gouvernance et d'administration sur chaque site ;
- Des propositions pour la gestion de la fortune individuelle des associations.

Les principaux avantages et bénéfices concrets de la fusion :

- Un gain d'efficacité et de mutualisation des ressources ;
- Une innovation et une amélioration de la qualité ;
- Un développement de nouvelles prestations ;
- Une plus grande stabilité et résilience.

La structure de la nouvelle association entrainera un changement de société d'exploitation afin de préserver les spécificités locales utiles, garder un ancrage dans les racines historiques et qu'aucune entité n'ait de prise de pouvoir sur les autres.

Le comité de pilotage est actif depuis le début de l'année 2024, en lien étroit avec les comités des quatre associations, régulièrement tenus informés. Élargi aux directions des quatre organismes, ce comité mène des travaux préparatoires à la fois stratégiques et opérationnels. Les assemblées générales du printemps 2025 constitueront une étape clé, avec une validation de principe attendue en vue de la création d'une nouvelle organisation. Celle-ci sera formellement constituée au printemps 2026, tandis que la fusion des activités est prévue pour l'été 2026.

M. Droxler rappelle qu'il est essentiel que le personnel soit bien mis au courant de cette démarche.

M. Ruchonnet demande si les salaires suivent une grille salariale. M. Droxler répond par l'affirmatif. En principe, chaque service suite la grille du canton.

M. Droxler déclare que si le projet doit aller de l'avant, on aimerait que la population puisse nous suivre. M. Figueiredo rebondit en rappelant que c'est un projet qui part du bas, que le travail effectué pour réunir tout le monde est énorme et que c'est un défi de société.

M. Ruchonnet s'interroge sur la problématique en cas de non-adhésion d'un service. M. Figueiredo répond que ce serait illogique pour une organisation de ne pas approuver. M. Horton continue en disant que cela ne remettrait pas en cause le projet car il n'y a pas de conflit et que rien n'empêcherait l'association de se rallier par la suite.

M. Ruchonnet demande si ce projet doit être soumis au vote populaire. M. Droxler répond que la décision relève exclusivement des assemblées générales des quatre associations. Il précise qu'une assemblée constitutive entraîne la dissolution des structures actuelles, et que leur regroupement permettrait d'occuper une position de premier plan, notamment vis-à-vis de nos partenaires extérieurs

M. Horton rappelle que toute demande de la presse concernant ce projet doit être orientée vers M. Droxler, seul porte-parole désigné par le groupe pour communiquer officiellement à ce sujet. Un point presse est prévu à l'automne 2025.

M. Geiser tient à remercier toutes les personnes travaillant sur ce projet pour le travail effectué et à venir.

b) vote de principe en faveur de la création de la nouvelle association

La création de la nouvelle association est acceptée à l'unanimité.

13. Questions diverses et clôture de l'assemblée

Aucune question.

M. Pellaton adresse quelques mots à M. Droxler afin de le remercier chaleureusement pour tout son investissement dans le projet.

La séance est levée à 21h15.

La secrétaire
Shana Hirschy